Ontario

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ENGLISH

APPRENDRE EN ONTARIO

- Programmes préscolaires
- Éducation élémentaire et secondaire
- Apprentissages
- Collèges
- Collèges privés d'enseignement professionnel
- Universités publiques

SUJETS POPULAIRES

FOIRE AUX QUESTIONS

- Parents
- Personnel enseignant
- Élèves
- Administrateurs

PREMIER MINISTRE
DALTON MCGUINTY

RECENSEMENT 2006

## Politique/Programmes Note n° 1

| | |
|---|---|
| **Date d'émission :** | Le 2 avril 1986 |
| **En vigueur :** | Jusqu'à abrogation ou modification |
| **Objet :** | **LES ÉCOLES DE SOURDS ET D'AVEUGLES DE L'ONTARIO EN TANT QUE CENTRES DE RESSOURCES** |
| **À l'attention des :** | Directeurs régionaux de l'Éducation<br>Surintendants et surintendantes des écoles<br>Directeurs et directrices de l'éducation<br>Directeurs et directrices d'école |
| **Référence** | Cette note remplace la note Politique/ Programmes n° 1, révisée en 1982 |

Les écoles de sourds et d'aveugles de l'Ontario offrent des services aux déficients auditifs et visuels depuis 1971. Ces écoles ont récemment fait l'objet d'une importante réorganisation leur permettant de mieux remplir leur mandat. L'un des changements les plus importants a été la mise sur pied, dans chaque école, d'un centre de ressources distinct pour leur permettre de mieux répondre aux besoins des conseils scolaires et des organismes responsables d'élèves déficients

Recherche OK

MINISTRE DE L'ÉDUCATION
Sandra Pupatello

BIOGRAPHIES OFFICIELLES

- Ministre de l'Éducation
- Sous-ministre de l'Éducation

INSCRIVEZ-VOUS AU RÉSEAU ACCES

- Inscrivez-vous au Réseau de communication et de collaboration en matière d'éducation

POUR NOUS JOINDRE

ÉCOLES ET CONSEILS SCOLAIRES

ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

CENSUS

LE COIN DES JEUNES

L'ONTARIO EN BREF

auditifs ou visuels, ou d'élèves sourds et aveugles. Avec la pleine mise en vigueur de la *Loi de 1980 modifiant la Loi sur l'éducation* (projet de loi 82), ce rôle prend encore plus d'importance.

On trouvera ci-dessous la liste des services offerts gratuitement aux conseils scolaires et aux organismes. Tous ces services sont dispensés en français et en anglais.

1. **Services audiologiques**
    a. Aide à la mise en œuvre de programmes de dépistage des troubles de l'audition

    b. Examen individuel d'élèves :
        i. audiométrie tonale et par voie osseuse
        ii. audiométrie orthophonique, y compris la fonction d'articulation
        iii. mesure de l'impédance acoustique
        iv. choix d'une prothèse auditive
        v. évaluation électro-acoustique des prothèses auditives

    c. Conseils aux parents et aux enseignants sur l'emploi des prothèses auditives, l'entretien et le bon fonctionnement de prothèses auditives reliées par un système électrique commun, les prothèses à modulation de fréquence (MF) ou à infrarouge et la nouvelle technologie

2. **Services psychologiques et d'évaluation**
    a. Administration et interprétation des tests d'intelligence

Après le secondaire

PUBLICATIONS

RÉSULTATS

COUP D'ŒIL

RECHERCHE EN ÉDUCATION

LIENS CONNEXES

OFFRES D'EMPLOI

b. Évaluation du langage

c. Évaluation du rendement scolaire

d. Diagnostic différentiel des enfants atteints de troubles du langage

e. Évaluation du fonctionnement visuel

3. **Service de consultation scolaire** [1]

a. Conseils pour la préparation et la mise à jour des plans des conseils scolaires concernant leurs élèves résidents déficients auditifs et visuels

b. Recommandations pour la mise sur pied de programmes et le matériel requis

c. Renseignements et conseils pour l'intégration d'élèves déficients auditifs et visuels dans les classes et les écoles ordinaires

d. Suivi des enfants déficients auditifs et visuels inscrits aux programmes des conseils scolaires

e. Conseils aux parents d'enfants d'âge préscolaire dont les troubles auditifs ont été dépistés avant leur inscription à l'école

**REMARQUE :** Des éducateurs d'enfants d'âge préscolaire faire ou des conseillers peuvent rendre visite aux parents, une demi-journée par semaine au maximum, pour leur donner des conseils et les aider à organiser des activités à la maison pour leurs enfants

sourds ou sourds et aveugles. Ces mêmes éducateurs peuvent également rencontrer les enseignants lorsque les enfants sont prêts à entrer au jardin d'enfants ou en 1re année.

Si c'est faisable, on peut mettre sur pied des garderies locales. Des cours sont offerts aux parents d'enfants déficients auditifs ou visuels d'âge préscolaire, avec conférences et démonstrations, pour les aider à mieux comprendre les problèmes particuliers à ces enfants.

4. **Services de perfectionnement professionnel**
    a. Présentation d'exposés au personnel de supervision des conseils scolaires et aux directeurs d'école sur la prestation de programmes pour les enfants déficients auditifs et visuels

    b. Ateliers d'information visant à aider le personnel scolaire à mieux servir les élèves déficients auditifs et visuels

    c. Documentation mise à la disposition des enseignants et du personnel spécialisé du conseil scolaire

5. **Matériel d'apprentissage**

a. *Matériel en braille et sur bandes sonores pour les élèves aveugles et sourds et aveugles*

En tant que centre provincial pour les déficients visuels, la W. Ross Macdonald School de Brantford fournit aux conseils scolaires de l'Ontario des manuels en braille et à gros caractères et des bandes sonores, destinés aux élèves aveugles et déficients visuels qui fréquentent les écoles ordinaires. La production de ce matériel coûte très cher et prend beaucoup de temps; il est donc important de s'y prendre bien à l'avance pour le commander et d'essayer de trouver des solutions autres que la production de nouveaux manuels en braille ou à gros caractères ou de bandes sonores. C'est pour cette raison qu'on donne la priorité aux textes qui figurent dans la *Circulaire 14*.

Il appartient toujours aux conseils scolaires de s'occuper de la préparation d'autres matériels spéciaux pour les élèves incapables

de lire. Ce matériel peut être préparé par :

i. des enseignants spécialisés dans l'enseignement aux aveugles

ii. des bénévoles qui rédigent des textes en braille ou les lisent pour les enregistrer sur bande

iii. des auxiliaires pédagogiques ayant la formation voulue

On peut par ailleurs acheter du matériel en braille ou sous une autre forme dans le commerce ou à l'Institut national canadien pour les aveugles. Le personnel spécialisé de la W. Ross Macdonald School est prêt à aider les conseils scolaires à trouver le matériel nécessaire aux programmes destinés aux élèves en difficulté et à chercher d'autres façons de se doter du matériel nécessaire aux élèves aveugles. Le ministère encourage les enseignants spécialisés dans l'enseignement aux aveugles employés par les conseils scolaires à communiquer régulièrement avec la W. Ross Macdonald School pour

renforcer les programmes offerts aux élèves aveugles à l'échelon local. On peut envoyer les demandes de matériel en braille, à gros caractères et sur bandes sonores à l'adresse suivante :

Bibliothèque du centre de ressources
The W. Ross Macdonald School
350, avenue Brant
Brantford (Ontario)
Téléphone : (519) 759-0730

b. *Matériel pour les élèves ayant des difficultés de communication*

Le centre de documentation des écoles provinciales de Belleville aidera les conseils scolaires à obtenir des cassettes de programmes sous-titrés pour usage scolaire. Le centre de documentation a mis sur pied une bibliothèque de programmes vidéo sous-titrés qui sont employés dans les écoles provinciales.

On peut obtenir des renseignements sur les titres disponibles, sur la façon de les obtenir, et sur les conditions qui en régissent

l'utilisation à l'adresse suivante :

Centre de documentation
des écoles provinciales
350, rue Dundas ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : (613) 962-5361

**Agents de liaison des conseils scolaires**

On demande à chaque conseil scolaire de désigner une personne qui servira d'agent ou d'agente de liaison avec la W. Ross Macdonald School pour les services destinés aux élèves déficients visuels et aux élèves sourds et aveugles, et avec le centre régional de ressources pour les déficients auditifs en ce qui concerne les services destinés à ce type d'élèves. La collaboration qui devrait en résulter et une meilleure coordination des activités aideront les écoles provinciales à répondre efficacement aux nombreuses requêtes qui leur parviennent. Chaque fois qu'un ou une enfant déficient(e) auditif(ve) d'âge préscolaire est ajouté(e) à leur liste des visites à effectuer, les écoles provinciales continueront à en informer les conseils scolaires pour qu'ils puissent se faire une idée des

services qu'ils devront dispenser plus tard.

**Demandes de services**

Les demandes de services doivent être soumises par l'agent ou l'agente de liaison du conseil scolaire au directeur ou à la directrice du centre de ressources de l'école provinciale qui dessert la région.

**Demande d'admission dans une école provinciale**

On doit continuer de soumettre aux surintendants compétents les demandes d'admission d'élèves qui ont été identifiés par un comité d'identification, de placement et de révision comme candidats éventuels à un programme dispensé dans une école provinciale.

**Programmes remplaçant les services provinciaux destinés aux sourds et aux aveugles**

Les demandes de financement de programmes remplaçant les services provinciaux destinés aux sourds et aux aveugles doivent être soumises par l'entremise du directeur régional de l'Éducation compétent (Note Politique/Programmes n° 76C).

**Adresse et numéro de téléphone des écoles provinciales et régions desservies**

The W. Ross Macdonald School
(élèves aveugles et élèves sourds et aveugles)
350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : (705) 673-5621, poste 254 (français)[2]
(519) 759-0730 (anglais)

**Région desservie :** tous les conseils scolaires de l'Ontario

The Sir James Whitney School
(élèves sourds)
350, rue Dundas ouest
Belleville (Ontario) K8P IB2
Téléphone : (613) 962-5619 (français)
(613) 962-5361 (anglais)
(613) 962-6566 (appareils de télécommunication pour malentendants/teléimprimeurs)

**Région desservie :** tous les conseils scolaires de l'Est, du Nord-Est, du Centre-Nord et du Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que les conseils de l'éducation de Durham, de Haliburton, du comté de Hastings, du comté de Prince Edward, de Northumberland et Newcastle, et du comté de Victoria

et les C.E.S.C. de la région de Durham, des comtés de Hastings et Prince Edward, et de Peterborough, Victoria, Northumberland et Newcastle.

The Ernest C. Drury School (élèves sourds)
255, rue Ontario sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
Téléphone : (416) 878-2851
(416) 878-7195 (appareils de télécommunication pour malentendants/téléimprimeurs)

**Région desservie :** tous les conseils scolaires du Centre de l'Ontario, exceptés ceux desservis par les écoles Whitney et Robarts

The Robarts School (élèves sourds)
1090, avenue Highbury
London (Ontario) N5Y 4V9
Téléphone : (519) 453-4400
(appareils pour déficiences phoniques et appareils de télécommunication pour malentendants/téleimprimeurs)

**Région desservie :** tous les conseils scolaires de l'Ouest de l'Ontario, ainsi que les conseils de l'éducation du comté de Brant et de Norfolk , et les C.E.S.C. du comté de Brant et de Haldimand et Norfolk.

1. Cela comprend des conseils pour la préparation des demandes de financement des programmes offerts par les conseils scolaires pour remplacer les services provinciaux destinés aux élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles.

2. Les services destinés aux élèves aveugles francophones sont fournis par le Conseil des écoles séparées catholiques du district de Sudbury selon un arrangement pris avec la W. Ross Macdonald School qui lui rembourse ses frais.



Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

Confidentialité || Avis importants

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour : 12/3/06 6:56 PM